

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 22 octobre 2007 – 10 h  
« Actualisation des projections : premiers résultats »

<b>Document N°8</b>
---------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Les projections actualisées de l'IRCANTEC**  
*Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des  
Collectivités publiques*

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*

# **Les projections actualisées de l'IRCANTEC**

## *Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques*

### **Scénario de base**

Les valeurs du salaire de référence et du point IRCANTEC sont supposées indexées en projection sur les prix. Le rendement (rapport entre la valeur du point et le salaire de référence) est ainsi stable à 15,1% sur toute la période de projection. Les autres paramètres techniques du régime sont également fixes en projection. Les taux *théoriques* de cotisation, les seuls générateurs de droits à la retraite, sont respectivement de 4,5% et de 14% pour les tranches A et B (la tranche A pour l'assiette de cotisation au plus égale au plafond de Sécurité sociale et la tranche B pour l'assiette de cotisation au-dessus du plafond de Sécurité sociale). Les taux *effectifs* s'obtiennent en multipliant les taux *théoriques* par le pourcentage d'appel qui est fixé à 125%.

On notera que l'IRCANTEC dispose de réserves financières qui, en 2006, permettent de couvrir 2 années et 9 mois de prestations. Comme dans l'exercice de 2005, il n'en est pas tenu compte dans les projections du COR<sup>1</sup>.

### **1 - Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations**

L'IRCANTEC affine l'ensemble des non titulaires de la fonction publique de l'Etat et des fonctions publiques territoriale et hospitalière. Ses effectifs de cotisants sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture de l'emploi et à la politique de l'emploi public. L'exercice de projection à long terme, pour ce régime en particulier, repose sur des hypothèses d'emploi relativement conventionnelles.

Le nombre de cotisants à l'IRCANTEC est supposé évoluer comme la population des salariés affiliés au régime général : il progresserait rapidement jusqu'en 2015 (+1,0% par an en moyenne) puis n'augmenterait que de 0,1% par an entre 2015 et 2050. Il passerait ainsi de 2,5 millions en 2006 à 2,7 millions en 2015 puis à 2,8 millions en 2050.

La masse des cotisations augmenterait de 2,7 % par an en moyenne entre 2006 et 2015 et d'environ 2% au-delà (soit + 2 % par an en moyenne sur l'ensemble de la période de projection), sous l'effet de la hausse des effectifs de cotisants et de la croissance du salaire moyen par tête. Elle serait au total multipliée par 2,6 entre 2006 et 2050, passant de 2 milliards d'euros en 2006 (0,11% du PIB) à près de 5 milliards d'euros en 2050 (0,12% du PIB).

Lors de l'exercice de 2005, le nombre de cotisants à l'IRCANTEC avait été supposé stable en niveau jusqu'en 2015, pendant la phase d'augmentation de l'emploi total, puis en diminution constante au

---

<sup>1</sup> Selon la direction technique de l'IRCANTEC, les réserves commenceraient à diminuer à partir de 2019 et s'épuiserait en 2031.

même rythme que l'emploi total jusqu'en 2050 (stabilisation de la part des cotisants à l'IRCANTEC dans l'emploi total). En conséquence, le nombre de cotisants à l'IRCANTEC diminuait de 200 000 sur toute la période de projection pour atteindre 2,3 millions en 2050. Avec les nouvelles hypothèses de projection, dans un contexte d'emploi total fortement révisé à la hausse compte tenu des dernières perspectives démographiques de l'INSEE, le nombre de cotisants et la masse des cotisations à l'IRCANTEC seraient revus à la hausse d'environ 20% en 2050 par rapport à l'exercice de 2005, soit respectivement +520 000 personnes et +713 millions d'euros.

## **2 - Les effectifs de retraités et la masse des pensions**

Le nombre de retraités de droit direct serait multiplié par 4,3 entre 2006 et 2050 et atteindrait 5,5 millions en 2050. La croissance serait particulièrement soutenue sur la première moitié de la période de projection. L'arrivée à la retraite des générations du « baby-boom » ne suffit pas à expliquer cette évolution. En effet, le nombre des départs à la retraite continuerait d'augmenter fortement après 2010 dans la mesure où l'IRCANTEC est un régime relativement jeune et principalement un régime de passage<sup>2</sup>.

Le nombre de retraités de droit dérivé ferait plus que doubler sur la période de projection. On notera qu'il a été fortement révisé à la hausse par rapport aux résultats de l'exercice de 2005 (de +11,7% en 2006 à +63,4% en 2050), du fait de la prise en compte dans le modèle de projection des liquidations de conjoints suite à un décès en situation d'activité.

La faible durée d'assurance moyenne à l'IRCANTEC (environ 9 ans) explique le niveau relativement faible de la pension annuelle moyenne de droit direct, de l'ordre de 1 000 euros. Sur la première moitié de la période de projection, la pension moyenne de droit direct diminuerait même légèrement en euros constants. Cette évolution s'expliquerait par la baisse des droits moyens acquis par les nouveaux retraités (générations de 1946 à 1960) en relation avec la diminution constatée de leur durée de cotisation au sein du régime.

L'évolution de la pension moyenne associée à la forte hausse des effectifs de retraités se traduirait au total par une multiplication par près de 5 de la masse totale des pensions (7,1 milliards d'euros en 2050), soit un doublement en pourcentage du PIB (de 0,08% en 2006 à 0,17% en 2050).

Par rapport à l'exercice de 2005, le nombre de retraités de droit direct serait révisé à la baisse dès le début de la période de projection d'environ 10% (-130 000 retraités en 2006).

Actuellement à l'IRCANTEC, plus d'un affilié sur trois n'a pas encore liquidé ses droits à l'âge de 70 ans. Les comptes qui ne sont pas liquidés sont ceux qui ont le moins de points (75% ont moins de 100 points) et donc des droits à retraite très faibles, ce qui conduit à penser que ces assurés ne liquident pas leurs droits par oubli ou négligence. Pour l'exercice de 2005, l'hypothèse d'une liquidation systématique des droits des actifs (cotisants et anciens cotisants) au plus tard à l'âge de 70 ans avait été retenue dès le début de la période de projection<sup>3</sup>. Pour l'exercice d'actualisation, les taux de départs sont initiés à leur valeur historique jusqu'en 2010 (le taux de liquidation est proche de 60%) puis convergeraient vers 100% à l'horizon 2020 (hypothèse à terme de liquidation systématique au plus tard

---

<sup>2</sup> L'IRCANTEC est un régime de passage pour la majorité de ses affiliés : aux 2,5 millions d'actifs cotisants qui y sont affiliés viennent s'ajouter près de 11,5 millions d'anciens salariés y ayant acquis des droits mais n'y cotisant plus. Le turnover de l'effectif cotisant est important et varie selon les années entre 20% et 25%.

<sup>3</sup> Les affiliés, âgés de plus de 70 ans et non encore retraités, étaient supposés liquider leurs droits la première année de projection.

à l'âge de 70 ans). Il est en effet supposé que la mise en œuvre du droit à l'information des actifs, notamment, conduirait progressivement à diminuer (voire annuler) la proportion de personnes ne liquidant jamais leurs droits à l'IRCANTEC.

Ainsi, par rapport à l'exercice de 2005, le flux de nouveaux retraités est plus faible en début de période de projection (et la pension moyenne plus élevée). Le nombre de retraités augmenterait toutefois plus vite au-delà de 2015, conséquence à terme du surcroît de cotisants ; cet effet ferait plus que compenser l'impact de la révision à la baisse des gains d'espérance de vie aux âges élevés entre les deux exercices. Au total, le nombre de retraités de droit direct, plus faible de 9 % en 2006, serait un peu plus élevé en 2050 que dans l'exercice de 2005 (+2,6%)

De ce fait, et malgré la moindre croissance sur la période de projection de la pension moyenne en fin d'exercice, la masse des pensions progresserait un peu plus vite que dans l'exercice de 2005 (écart de +339 millions d'euros en 2050).

### **3 - Le solde technique**

Positif sur le début de la période de projection (+451 millions d'euros en 2006), le solde technique deviendrait négatif à partir de 2019 et le déficit technique, qu'il soit exprimé en millions d'euros ou en pourcentage du PIB, se creuserait jusqu'en 2050 où il atteindrait 2,3 milliards d'euros (-0,06% du PIB).

Par rapport à l'exercice de 2005, le recul de 3 années de la date à partir de laquelle apparaîtrait un déficit technique s'explique principalement par l'hypothèse plus favorable concernant l'évolution des effectifs de cotisants à l'IRCANTEC.

### IRCANTEC - Scénario de base

#### Résultats de l'exercice d'actualisation des projections (COR 2007)

Résultats de l'exercice COR 2007	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants	2 496 760	2 733 116	2 749 669	2 776 643	2 804 834	2 819 839
Total des cotisations (Meuros)	1 970	2 503	2 748	3 312	3 997	4 804
en % de PIB	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%	0,12%	0,12%
Nombre de pensionnés de droit direct	1 324 507	2 029 395	2 621 131	3 860 748	4 923 019	5 673 732
Nombre de pensionnés de droit dérivé	304 308	349 284	367 053	452 514	582 869	627 874
Pension moyenne de droit direct (euros)	1 020	1 015	990	979	1 040	1 176
Total des pensions (Meuros)	1 519	2 274	2 832	4 077	5 499	7 115
en % de PIB	0,08%	0,10%	0,12%	0,14%	0,16%	0,17%
Solde technique (Meuros)	451	229	-84	-765	-1 502	-2 311
en % de PIB	0,03%	0,01%	0,00%	-0,03%	-0,04%	-0,06%
Rapport démographique corrigé*	1,69	1,24	0,98	0,68	0,54	0,47

Evolutions en moyennes annuelles	2006-2015	2015-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2006-2050
Nombre de cotisants (%)	1,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%
Total des cotisations (%)	2,7%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%
Nombre de pensionnés de droit direct (%)	4,9%	5,3%	3,9%	2,5%	1,4%	3,4%
Nombre de pensionnés de droit dérivé (%)	1,5%	1,0%	2,1%	2,6%	0,7%	1,7%
Pension moyenne de droit direct (%)	-0,1%	-0,5%	-0,1%	0,6%	1,2%	0,3%
Total des pensions (%)	4,6%	4,5%	3,7%	3,0%	2,6%	3,6%
Solde technique (Meuros)	-25	-63	-68	-74	-81	-63

#### Comparaison avec les projections de 2005 (COR 2005)

Résultats de l'exercice COR 2005	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants	2 499 750	2 499 750	2 478 409	2 412 261	2 359 040	2 297 035
Total des cotisations (Meuros)	1 947	2 352	2 562	3 007	3 523	4 091
Nombre de pensionnés de droit direct	1 456 109	2 256 867	2 843 101	4 027 789	4 951 938	5 530 034
Nombre de pensionnés de droit dérivé	272 506	275 896	284 438	336 648	388 102	384 327
Pension moyenne de droit direct (euros)	931	927	920	936	1 024	1 179
Total des pensions (Meuros)	1 503	2 253	2 788	3 976	5 309	6 776
Solde technique (Meuros)	444	99	-225	-969	-1 787	-2 685
en % de PIB	0,03%	0,00%	-0,01%	-0,04%	-0,06%	-0,07%
Rapport démographique corrigé*	1,57	1,04	0,83	0,57	0,46	0,40

Ecarts entre COR 2007 et COR 2005	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants (%)	-0,1%	9,3%	10,9%	15,1%	18,9%	22,8%
Total des cotisations (%)	1,2%	6,4%	7,2%	10,2%	13,5%	17,4%
Pensionnés de droit direct (%)	-9,0%	-10,1%	-7,8%	-4,1%	-0,6%	2,6%
Pensionnés de droit dérivé (%)	11,7%	26,6%	29,0%	34,4%	50,2%	63,4%
Pension moyenne de droit direct (%)	9,6%	9,5%	7,6%	4,6%	1,5%	-0,3%
Total des pensions (%)	1,1%	0,9%	1,6%	2,5%	3,6%	5,0%
Solde technique (Meuros)	7	130	141	204	285	374
Rapport démographique corrigé* (%)	7,7%	18,8%	18,1%	18,2%	17,3%	17,3%

\* Effectif de cotisants / [effectif de pensionnés de droit direct + (effectif de pensionnés de droit dérivé / 2)]